

SOURCE: Neptune Technologies & Bioressources Inc.

## Neptune annonce ses résultats du troisième trimestre

- Les revenus s'établissent à 5,5 millions de dollars.
- Le taux de marge brute grimpe à 24 %.
- Le projet Turbo devrait entraîner une amélioration de la marge matérielle au cours des prochains trimestres.
- Le solde de trésorerie de fermeture du troisième trimestre (T3) augmente et atteint 5,1 millions de dollars par rapport à 3,4 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre (T2).<sup>1</sup>
- La société a récemment acquis Biodroga Inc., un fournisseur de solutions de premier plan en matière de compléments alimentaires.

**Laval, Québec, CANADA – Le 12 janvier 2016** – Neptune Technologies & Bioressources Inc. (“Neptune” ou la “Société”) (NASDAQ.NEPT - TSX.NTB), annonce ses résultats financiers et opérationnels pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2015. Tous les montants sont en dollars canadiens.

« Nos éléments fondamentaux opérationnels continuent de s'améliorer », a déclaré M. Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune. Nous sommes particulièrement ravis de voir notre rentabilité augmenter parce que nous mettons à profit des initiatives de réduction des coûts et que nous stimulons l'amélioration continue de nos marges. Ces mesures entraînent un résultat net considérablement amélioré et un renforcement des flux de trésorerie dans le segment des produits nutraceutiques. L'acquisition récente de Biodroga raffermit la position de Neptune en vue d'une réussite future, en ajoutant un nouveau vecteur de croissance à un marché potentiel considérablement plus large. Cette transaction devrait être immédiatement relative pour nos actionnaires. »

### Résultats financiers du troisième trimestre

#### Résultats opérationnels relatifs aux produits nutraceutiques

- Les revenus liés aux produits nutraceutiques se sont établis à 5 515 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015 comparativement à 4 706 000 \$ au troisième trimestre terminé le 30 novembre 2014.
- Nous avons enregistré un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA)<sup>2</sup> ajusté négatif de 565 000 \$ pour le trimestre courant comparativement au montant négatif de 1 957 000 \$ enregistré à l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 1 317 000 \$ pour le trimestre courant par rapport à une perte nette de 3 241 000 \$ à l'exercice précédent.

---

<sup>1</sup> Segment des produits nutraceutiques de Neptune

<sup>2</sup> Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) » ci-dessous.

### Résultats consolidés

- Les revenus consolidés ont totalisé 5 520 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2015, soit une hausse par rapport à 4 735 000 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2014.
- Nous avons enregistré un BAIIA ajusté négatif de 2 554 000 \$ pour le trimestre courant comparativement au montant négatif de 4 315 000 \$ enregistré à l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 2 928 000 \$ pour le trimestre courant par rapport à un bénéfice net de 74 000 \$ à l'exercice précédent.

L'amélioration du BAIIA du troisième trimestre dans le segment des produits nutraceutiques découle principalement de revenus plus élevés et d'une marge brute plus solide liés aux initiatives de réduction des coûts, y compris les gains d'efficacité à l'usine. La perte nette réduite reflète un accroissement des revenus, une amélioration importante de la marge brute, de même que la réception de recouvrements d'assurance liés à l'incident survenu à l'usine en 2012. En comparaison, la perte nette de l'exercice précédent englobait les coûts liés à l'accroissement de la production de l'usine.

Sur le plan des résultats consolidés, le trimestre courant affiche un BAIIA ajusté négatif de 2,0 millions de dollars et une perte nette de 1,6 million de dollars pour la filiale Acasti de Neptune, qui mène activement des études cliniques et des activités de recherche et de développement. Au trimestre correspondant de l'exercice précédent, terminé le 30 novembre 2014, Acasti a enregistré un BAIIA ajusté négatif de 2,1 millions de dollars et un bénéfice net de 3,6 millions de dollars. Le bénéfice net enregistré par Acasti à l'exercice précédent était attribuable à la variation de la juste valeur du passif lié aux garanties dérivées de cette dernière.

### **Résultats financiers depuis le début de l'exercice**

#### Résultats opérationnels relatifs aux produits nutraceutiques

- Les revenus liés aux produits nutraceutiques se sont établis à 12 585 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015 par rapport à 10 957 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014.
- Nous avons enregistré un BAIIA ajusté négatif de 5 493 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015, ce qui représente une amélioration par rapport au montant négatif de 15 853 000 \$ enregistré pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 7 880 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015, ce qui constitue une amélioration comparativement à la perte nette de 20 299 000 \$ enregistrée pour la période correspondante de l'exercice précédent.

### Résultats consolidés

- Les revenus consolidés ont totalisé 12 602 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015 comparativement à 11 049 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré un BAIIA ajusté négatif de 10 826 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015 par rapport au montant négatif de 22 962 000 \$ enregistré pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 10 450 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2015 comparativement à une perte nette de 19 143 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

## **Flux de trésorerie**

Au 30 novembre 2015, Neptune affichait des investissements en espèces et à court terme consolidés de 19,2 millions de dollars. De ce montant, 5,1 millions de dollars concernaient Neptune et 14,1 millions de dollars concernaient Acasti. Le solde de trésorerie de Neptune relatif aux produits nutraceutiques au 30 novembre 2015 avait augmenté par rapport à 3,4 millions de dollars au trimestre précédent terminé le 31 août 2015 en raison de la réception de crédits d'impôt à l'investissement du Québec de l'ordre de 1,3 million de dollars et d'un recouvrement d'assurance contre les pertes d'exploitation de 0,5 million de dollars lié à l'incident de 2012 survenu à l'usine de Sherbrooke.

## **Les initiatives axées sur la productivité stimulent l'amélioration des marges**

Le projet Turbo, une initiative mise en œuvre à l'échelle de l'entreprise afin de stimuler les gains d'efficacité et d'accroître le rendement opérationnel, demeure sur la bonne voie et a déjà une incidence significative sur les marges. À ce jour, Neptune a défini et mis en œuvre des initiatives qui engendreront 75 % des économies ciblées de quelque 5,0 millions de dollars; environ 30 % des économies totales se reflètent déjà dans les résultats au 30 novembre 2015.

## **Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS)**

*La société utilise des mesures financières ajustées, notamment le BAIIA ajusté, pour évaluer son rendement opérationnel. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS découlent directement des états financiers de l'entreprise et sont présentées d'une manière uniforme. L'entreprise utilise ces mesures pour évaluer son rendement financier historique et prospectif, de même que sa performance par rapport à ses concurrents. En outre, ces mesures aident l'entreprise à planifier et à prévoir les périodes futures et à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. L'entreprise croit que la communication de cette information aux investisseurs, outre les mesures conformes aux normes IFRS, offre à ces derniers un aperçu des résultats de l'entreprise du point de vue de la direction et leur permet de mieux comprendre son rendement financier historique et futur.*

*La réglementation des valeurs mobilières exige que les entreprises préviennent les lecteurs que les gains et les mesures ajustées selon une base autre que les normes IFRS n'ont pas de signification normalisée et sont peu susceptibles d'être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres entreprises. Par conséquent, ils ne devraient pas être examinés isolément. La société utilise le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté ») pour mesurer son rendement d'une période à l'autre sans la fluctuation causée par certains ajustements qui pourraient déformer l'analyse des tendances liées à son rendement opérationnel, et parce que la société croit qu'il fournit des renseignements significatifs au sujet de sa situation financière et de ses résultats opérationnels. La méthode de Neptune pour calculer le BAIIA ajusté peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.*

*Neptune mesure son BAIIA ajusté consolidé en additionnant le bénéfice net (ou la perte nette), les coûts financiers, la dépréciation, l'amortissement et l'impôt sur le revenu et en soustrayant les revenus financiers. D'autres éléments comme les recouvrements d'assurance liés à l'explosion de l'usine, qui n'ont aucune incidence sur le rendement opérationnel fondamental de la société, sont exclus du calcul, car ils peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Les revenus et les coûts financiers englobent le profit ou la perte sur change et la fluctuation de la juste valeur des dérivés. En outre, Neptune exclut les conséquences de certaines opérations non monétaires enregistrées, notamment la rémunération fondée sur des actions, du calcul de son BAIIA ajusté. La société croit qu'il est utile d'exclure cet élément, car il s'agit de frais hors caisse. L'exclusion de cet élément ne signifie pas qu'il soit nécessairement non récurrent.*

**Détails relatifs à la téléconférence :**

Neptune tiendra une conférence téléphonique le 13 janvier à 8 h 30 (HE) pour présenter ses résultats du troisième trimestre terminé le 30 novembre 2015.

Date : Mercredi 13 janvier 2016  
Heure : 8 h 30 Heure de l'Est  
Numéro de la conférence : 16340312  
Numéro d'appel : 1-877-380-5664 (au Canada & aux États-Unis)  
1-631-813-4882 (en dehors du Canada & aux États-Unis)  
(Veuillez composer le numéro 15 minutes avant le début de l'appel)

Webémission: Une webémission en direct sera disponible à l'adresse :  
<http://neptunekrilloil.com/investors/investor-events-and-presentations/>

Un enregistrement de la conférence sera également archivé sur le site Internet de Neptune et disponible peu après la conférence.

**À propos de Neptune Technologies & Bioressources Inc.**

Neptune est une entreprise de biotechnologie dont les activités portent principalement sur le développement et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (AGPI/PUFA) oméga-3 d'origine marine. La société Neptune utilise un procédé breveté d'extraction d'huile de krill antarctique et l'entreprise vend principalement des AGPI oméga-3 en vrac à ses distributeurs qui les commercialisent sous marque privée, notamment sur le marché des produits nutraceutiques aux États-Unis, en Europe et en Australie. Les produits Neptune se présentent généralement en capsules et sont utilisés comme compléments alimentaires par les consommateurs. Le siège social de Neptune est situé au 545, Promenade du Centropolis, bureau 100, Laval (Québec).

Par l'entremise de sa filiale Acasti Pharma Inc. (Acasti) au sein de laquelle Neptune détient 48 % des actions avec droit de vote, Neptune s'intéresse également aux possibilités offertes par les marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. La société Acasti met l'accent sur la recherche et le développement de composés sûrs et efficaces pour le traitement des affections athéroscléroseuses, très répandues, tels les désordres cardiométaboliques et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les affections neurodégénératives et à caractère inflammatoire. CaPre<sup>®</sup>, le principal candidat à titre de médicament d'ordonnance de la société Acasti, est un concentré purifié à haute teneur en phospholipides oméga-3, obtenu à partir de l'huile de krill Neptune. La cible thérapeutique de CaPre<sup>®</sup> est la prévention et le traitement des désordres cardiométaboliques, notamment de l'hypertriglycéridémie, une affection caractérisée par des taux anormalement élevés de triglycérides.

**Énoncés prospectifs**

*Les déclarations contenues dans le présent communiqué, qui n'ont pas trait à des faits historiques ou d'actualité, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. De telles déclarations de nature prospective comportent des risques et des incertitudes, connus ou non, ainsi que d'autres facteurs inconnus, pouvant avoir pour effet que les résultats réels de la société Neptune puissent se révéler dans les faits différents des résultats antérieurs ou des résultats futurs exprimés ou impliqués dans ces énoncés prospectifs. . Outre les déclarations décrivant explicitement ces risques et incertitudes, les lecteurs sont priés de considérer comme incertains et de nature prospective les énoncés désignés par des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à » ou « prévoir ». Les lecteurs sont mis en garde à savoir qu'il vaudrait mieux ne pas accorder une confiance inconditionnelle à ces énoncés de nature prospective, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.*

*Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément qualifiés dans leur intégralité par le présent avertissement et par la section « Mise en garde concernant l'information prospective » contenue dans la*

plus récente notice annuelle de Neptune, qui fait également partie du plus récent rapport annuel de Neptune relatif au formulaire 40-F, et qui est disponible dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), dans EDGAR (Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval) à l'adresse [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml) et dans la section des investisseurs du site Web de Neptune à l'adresse [www.neptunebiotech.com](http://www.neptunebiotech.com) (« notice annuelle »). Les énoncés prospectifs contenus aux présentes sont formulés en date du présent communiqué de presse. Neptune ne met pas à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont également et généralement soumis à d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de valeurs mobilières que Neptune partage avec la Securities and Exchange Commission et la Commission canadienne des valeurs mobilières. Vous trouverez de plus amples renseignements concernant les hypothèses, les risques et les incertitudes dans la notice annuelle, sous « Facteurs de risque ».

« Ni le NASDAQ, ni la Bourse de Toronto n'assument quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou exact du présent communiqué. »

**Personne ressource :**

John Ripplinger

Relations investisseurs

+1.450.687.2262

[j.riplinger@neptunebiotech.com](mailto:j.riplinger@neptunebiotech.com)

[neptunebiotech.com](http://neptunebiotech.com)